

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 6 NOVEMBRE 2018**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 6 novembre 2018.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20181106/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20181106/access.html>

Le 6 novembre 2018, à 15h00, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur,
- Monsieur Khaled KOUBAA, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Khaled KOUBAA est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique
 - travaux des équipes techniques
 - travaux de l'équipe de vigilance

- Promotion de la technologie Frogans en Chine,
- Mise à jour du Contrat de Délégation du Registre Central Frogans,
- Développement de la version mobile de Frogans Player pour Android,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

PROMOTION DE LA TECHNOLOGIE FROGANS EN CHINE

Jérôme Delacroix, Responsable du développement des antennes locales, présente les dernières avancées de la promotion de la technologie Frogans en Chine, et notamment le lancement d'un projet d'innovation collaborative (PIC) avec l'Ecole Centrale Pékin.

Ce projet consiste, pour un groupe d'élèves ingénieurs de l'Ecole, à concevoir des interactions homme-machine avancées en utilisant la technologie Frogans. Le projet a démarré en octobre 2018 et s'achèvera en juin 2019.

Le Conseil d'administration prend acte du bon démarrage de ce projet.

MISE À JOUR DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU REGISTRE CENTRAL FROGANS

Dans le prolongement de la décision prise par le Conseil d'administration le 5 octobre 2018 de confier à l'équipe juridique la préparation d'une mise à jour du Contrat de Délégation du FCR, Benoît Landreau, membre de l'équipe juridique, présente le projet de mise à jour.

Les modifications portent sur les points suivants :

- la clarification de la définition de la date d'ouverture du FCR aux utilisateurs de l'Internet,
- l'expiration du Contrat, qui aura lieu 10 ans après la date d'ouverture du FCR aux utilisateurs de l'Internet,
- la clarification de la présentation du tarif applicable en cas de fermeture d'un compte FCR,
- des précisions et modifications lexicales mineures.

Au vu de cette présentation, le Conseil d'administration approuve le projet de mise à jour du Contrat et décide de proposer cette mise à jour à l'Opérateur du FCR.

DÉVELOPPEMENT DE LA VERSION MOBILE DE FROGANS PLAYER POUR ANDROID

Yang Wang, membre de l'équipe technique, présente l'état d'avancement de la version mobile de Frogans Player pour Android.

Le Conseil d'administration prend acte que cette version offre les mêmes fonctionnalités que la version mobile de Frogans Player pour iOS, qui est en cours de test. Il prend également acte de la fluidité de navigation sur les sites Frogans et de la mise à disposition de cette version pour un public de testeurs sur le magasin d'applications Google Play.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 17h00.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Khaled KOUBAA
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864